

Appellation
Opérateur(trice) Centrale

No d'emploi
ME0142
Nature du travail

- Surveille et règle la puissance active et réactive sur les lignes et l'appareillage du poste ou de la centrale du réseau de production et transport, dirige, conçoit et exécute ou fait exécuter des manœuvres sur les lignes, appareils et équipements, décèle les anomalies et se conforme dans son travail aux codes d'exploitation, des travaux et de sécurité, ainsi qu'aux règles techniques et administratives.

Tâches types

1. Surveille les affichages et les instruments pour vérifier si les seuils et les consignes sont respectés et décèle les irrégularités de fonctionnement des appareils et équipements du poste ou de la centrale; rapporte les anomalies aux répartiteur ou opérateur CER, apporte les corrections nécessaires ou attend les instructions du répartiteur ou opérateur CER. Fait des interventions mineures sur oscillo, ECE, automate et sécheur d'air. Remplace des voyants lumineux dans les panneaux de contrôle et d'instrumentation.
2. Règle la tension et la puissance réactive au moyen des groupes, transformateurs, condensateurs réactances, compensateurs, etc.
3. Effectue les transferts de puissance et règle la puissance active de la centrale et répartit de façon optimale la production entre les groupes.
4. Règle les niveaux d'eau en exécutant ou en commandant les manœuvres appropriées, surveille les opérations relatives à la formation ou à l'évacuation des glaces et applique les instructions appropriées. Peut être appelé à effectuer les manœuvres de régulation hydraulique sur les barrages. Exécute les manœuvres sur les vannes, les grues portiques et les poutrelles (centrales et les barrages auxiliaires), lorsque techniquement possible.
5. Définit la zone protégée qui correspond à la demande et aux besoins du responsable des travaux.
6. Actionne certains interrupteurs et commutateurs des équipements de commande et de protection.
7. Conçoit et élabore le plan de manœuvre, exécute ou dirige les manœuvres dans le poste ou la centrale.
8. Vérifie et approuve, au besoin, le plan de manœuvre d'autres opérateurs dans le poste ou la centrale.
9. Retire du réseau les lignes, appareils et équipements et délivre les régimes de travail sur l'appareillage du poste ou de la centrale.
10. Exécuter les essais fonctionnels sur les sectionneurs et fait les demandes de retrait selon les besoins.
11. Lors d'incidents ou de pannes, apporte les corrections nécessaires, rapporte les conditions aux répartiteur ou opérateur CER et suit ses instructions ou applique les instructions appropriées.
12. Fait des relevés des instruments de mesure. Compile et inscrit des relevés de mesure dans différents systèmes informatiques.
13. Effectue les inspections routinières et hebdomadaires, note les anomalies, apporte les correctifs appropriés et en informe les concernés selon les encadrements en vigueur. Remplace les fusibles, change les ampoules, vérifie les niveaux d'huile et en ajoute, si nécessaire.
14. Tient à jour le journal d'exploitation et le schéma du poste ou de la centrale indiquant les réparations en cours, les restrictions telles que les commutateurs hors circuit et interrupteurs ouverts aux fins de travaux, etc. Participe aux modifications de schémas fonctionnels. Annote les schémas ainsi que les méthodes et les procédures de travail.
15. Remplit des rapports relatifs aux pannes, défauts, conditions de charge des lignes, appareils et équipements. Fait des analyses sommaires et complète des rapports de défaut suite à un événement.
16. Autorise selon les règles et procédures établies l'accès de tous les visiteurs ou employés dans les installations gardiennées et en dehors des heures d'affaires dans certains édifices administratifs.
17. Rappelle des employés au travail lors de pannes ou de bris selon les directives locales.
18. Participe à des consultations lors de la conception et participe au processus de mise en service des équipements dans les installations.

Appellation Opérateur(trice) Centrale	No d'emploi ME0142
---	------------------------------

19. Participe à des consultations lors de développement de systèmes informatiques d'entreprise les concernant, les utilise et s'adapte à leur évolution.
20. Participe à la préparation, la planification et la coordination des retraits (planification annuelle, mensuelle et hebdomadaire).
21. Réalise des actions mineures de maintenance sur des équipements ou systèmes ne requérant pas de régime de travail (ex : ajouter de l'huile ou de l'eau aux systèmes ou équipements tels que refroidissement, air, oléo, compresseurs, batteries; nettoyage des grilles.)
22. Recueille des échantillonnages d'huile sur transformateurs et inductances lorsque physiquement possible (un seul intervenant et sans outil) et ce, dans le respect du code de sécurité des travaux et des règles de SIMDUT.
23. Dirige le travail d'autres employés et participe à la formation d'opérateurs.
24. Peut accomplir les tâches d'emplois inférieurs, lorsque requis.
25. Conduit un véhicule.

Les tâches mentionnées reflètent les éléments caractéristiques de l'emploi identifié et ne doivent pas être considérées comme une énumération exhaustive de toutes les tâches reliées à l'emploi.

FACTEURS	Scolarité et formation préparatoire	Expérience et apprentissage	Habiletés manuelles et coordination	Autonomie et jugement	Communications	Impact des actions et décisions	Complexité et résolution problèmes	Effort mental	Effort physique	Conditions de travail	Santé et sécurité		
DEGRÉ	4	3	2	4	3	3	4	4	2	3	3	TOTAL	CLASSE
POINTAGE	40	30	14	48	21	30	48	36	18	24	18	327	13

Appellation Opérateur(trice) Centrale	No d'emploi ME0142
---	------------------------------

Exigences d'emploi

Avoir complété le Programme des nouveaux exploitants (PNE) ou détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en Électromécanique de systèmes automatisés ou en Électricité d'entretien et réussir les tests de qualification ainsi que le Programme des nouveaux exploitants ou détenir un certificat d'études collégiales (CEC) dans l'une des 8 disciplines suivantes : Électrotechnique générale, Instrumentation et contrôle, Électronique, Électronique industrielle, Planification des installations électriques, Technologie physique générale, Automatique et robotique, Mesure et instrumentation physique ou une autre formation reconnue comme équivalente par une institution d'enseignement du réseau du ministère québécois de l'Éducation et réussir les tests de qualification ainsi que le Programme des nouveaux exploitants ou détenir un diplôme d'études secondaires (DES) et avoir réussi les cours de mathématique et de physique de niveau secondaire IV et réussir les tests de qualification, la formation sur mesure et le Programme des nouveaux exploitants.

Être en mesure d'exploiter des installations à l'aide de tableaux de commande et/ou d'écrans à multiples couleurs munis de claviers.

Être en mesure de travailler sur les quarts de rotation.

Répondre aux exigences physiques relatives aux tâches à effectuer.

Posséder des aptitudes à communiquer verbalement et par écrit.

Avoir un permis de conduire du Québec de classe 5 et être en mesure d'en obtenir un de classe appropriée si requis.

Avoir de la langue française une connaissance appropriée à cette fonction.

N.B. : Les exigences normalisées de l'emploi sont celles en vigueur à ce moment-ci, mais la direction se réserve le privilège d'y apporter toutes modifications que les circonstances dicteront, le tout dans le respect du processus de normalisation des exigences d'emploi convenu avec le syndicat.

Émis par la direction – Relations du travail et rémunération globale

François Bédard, Chef rémunération et avantages sociaux		Date officielle AAAA-MM-JJ 2016-02-01
---	--	--